

- Zone
- Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Plantation à réaliser
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du CU : zones humides
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Secteur d'isolement acoustique
- Voie bruyante 100 mètres de part et d'autre de la voie
- Parcelle bâtie non cadastrée

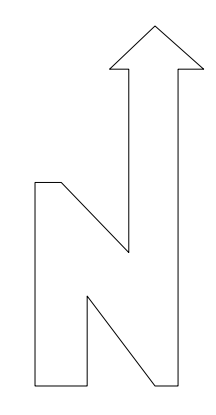
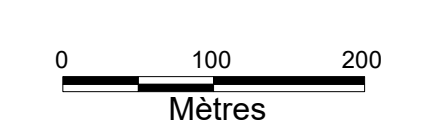
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 28 juin 2012
Modification n°1 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 23 septembre 2013
Modification n°2 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2014
Modification n°3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2015
Modification n°4 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2016
Modification n°5 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 août 2018
Modification n°6 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 août 2020
Modification n°7 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 octobre 2021
Modification n°8 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :
Approuvée par délibération du conseil municipal du 16 septembre 2024
Modification n°9 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme :
Prescrite par arrêté municipal n°194/2025 du 16 mai 2025

begeat
AMÉNAGEMENT
URBANISME
ENVIRONNEMENT
PAYSAGE
DEVELOPPEMENT

www.begeat.fr
131 Place de la Liberté
83500 Toulon
Tél : 04 94 93 58 17
Fax : 04 94 93 22 34
Mail : contact@begeat.fr



Echelle : 1/5000



Voir plan loupe 4B

